
Les radars poussent mais ne flashent pas encore

AUTOROUTE En quelques semaines, trois nouveaux radars fixes sont apparus sur la berme centrale de l'A1 entre Lausanne et Genève. Ils entreront en service dans quelques semaines.

RAPHAËL EBINGER

Publié le 05 septembre 2006

L'opération de la Police cantonale «apaiser la conduite» est entrée dans sa phase de concrétisation. Depuis quelques jours, de nouvelles boîtes destinées à accueillir des radars poussent sur la berme centrale de l'A1, dans le contournement de Lausanne et en direction de Morges. Si elles entreront en service en octobre ou novembre, les pendulaires lèvent déjà le pied.

Ces équipements ont été disposés à Crissier (sur la chaussée Jura à côté du radar existant), à Ecublens et à hauteur de Lonay. Avec le radar ancienne génération sur l'échangeur d'Ecublens, ce sont ainsi quatre dispositifs de contrôle qui se suivent sur quelques kilomètres. «L'objectif est que l'automobiliste ne soit pas tenté d'accélérer sur un tronçon à risque», note Jean-Christophe Sauterel, porte-parole de la Police cantonale.

En généralisant l'emploi de radars fixes, la Police entend prévenir les accidents. Et les statistiques parlent pour elle. Sur l'échangeur de Villars-Sainte-Croix, où l'A1 et l'A9 se rejoignent, la pose d'un radar il y a quatre ans a fait sensiblement baisser les accrochages. Ils sont passés de 107 en 2002 à seulement 2 en 2004.

Sans surprise, l'autoroute entre Lausanne et Genève accueillera donc la majorité des 20 points de contrôle qui seront installés ces prochains jours. «Nous mettons la priorité sur les tronçons où le nombre d'accidents est supérieur à la moyenne», souligne Jean-Christophe Sauterel. Les installations encore à poser le seront donc certainement à l'entrée de Rolle, entre Gland et Nyon, ainsi qu'entre Nyon et Coppet. Ces zones sont connues pour être hautement «accidentogènes».

Dans le cadre de son opération «apaiser la conduite», la Police aura à sa disposition cinq radars qui seront installés selon un tournus dans les 20 boîtes. «Mais rien ne différenciera celles qui auront les dispositifs de calcul tachymétrique et de prise de photo et celles qui ne les posséderont pas», avertit le porte-parole de la Police cantonale. L'automobiliste prévenant n'aura d'autre choix que de lever le pied pour de bon.

© Edipresse Publications SA, tous droits de reproduction et de diffusion réservés.

[Conditions générales](#) | [Contacts](#) | [Copyright](#) | [Charte](#)

**Et vous,
quel
est
votre
produit
préfééré?**